



## COMMENT SE PRÉPARER À LA SAISON CYCLONIQUE ?

- Se tenir régulièrement informé des conditions météorologiques ;
- Connaître les consignes de sécurité applicables pour chacune des phases d'alerte ;
- Faire l'entretien autour de votre habitation ;
- Ranger tous les objets pouvant devenir des projectiles ;
- Mettre en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés ;
- Vérifier et consolider si nécessaire les ouvertures de l'habitation et la toiture ;
- Contrôler le système d'évacuation des eaux pluviales (chenaux, gouttières, caniveaux ...) ;
- Disposer d'une trousse de premier secours ;
- Constituer une réserve alimentaire de longue conservation et une réserve d'eau potable en quantité suffisante pour plusieurs jours ;
- Prévoir un poste de radio portatif à pile avec réserves de piles ;
- Prévoir des moyens d'éclairage de secours ;
- Stocker les équipements et outils susceptibles d'être utilisés après un cyclone.

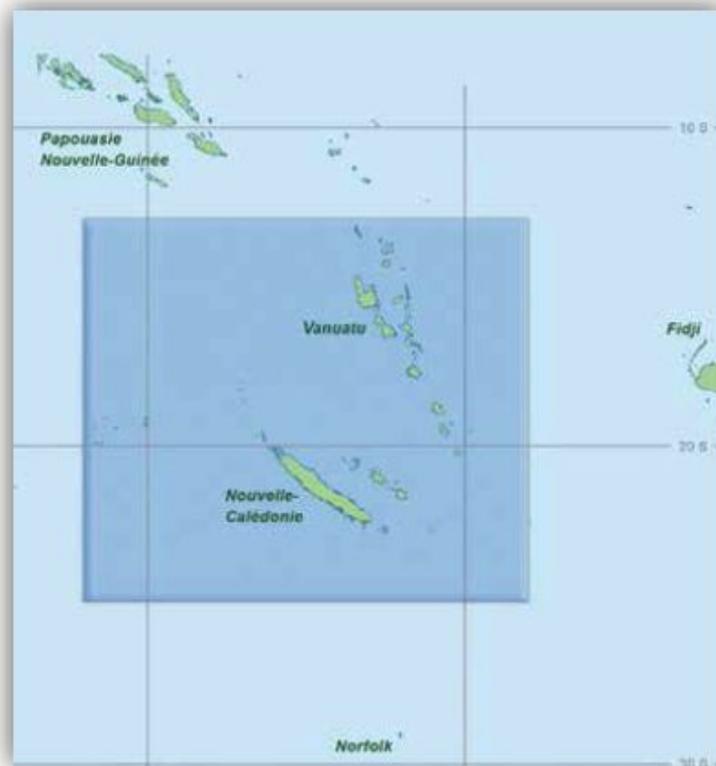


## PRÉALERTE CYCLONIQUE

Arrêté n° 2018-920 du 25 janvier 2018 modifiant l'arrêté n° 2014-20252/GNC-Pr du 24 novembre 2014 instituant un dispositif ORSEC en matière de risque cyclonique

**PRÉ-ALERTE : cyclone en approche**  
➔ *Soyez attentifs !*

Elle est déclenchée lorsqu'un phénomène tropical, classé au moins au niveau de dépression tropicale forte (DTF), entre ou se forme **dans la zone d'observation météorologique intéressant la Nouvelle-Calédonie.**





# PRÉALERTE CYCLONIQUE

---

---

## CONSIGNES À LA POPULATION PRÉALERTE CYCLONIQUE

---

---

### MESSAGE :

- Suivre l'évolution du phénomène et écouter les consignes spécifiques à la situation, diffusées par les médias.
- Faire le plein de carburant des véhicules.
- Constituer une trousse de premiers secours.
- Renforcer les infrastructures des bâtiments (hauban, toiture...) en veillant à enlever tout objet pouvant devenir un projectile.
- Contrôler les systèmes d'évacuation d'eau pluviale (chéneaux, gouttières...).
- Élaguer les arbres à proximité des habitations.
- Réaliser un stockage d'eau minérale convenable, de denrées (aliments ne nécessitant pas forcément de cuisson) et divers matériels (bougies, outils, lampes, ruban adhésif, serpillières, seaux, radio, piles, médicaments...), le cas échéant dans des contenants étanches.
- Amarrer les embarcations dans les règles de l'art, le cas échéant en respect des consignes propres à chaque capitainerie.



# ALERTE CYCLONIQUE DE NIVEAU 1

Arrêté n° 2018-920 du 25 janvier 2018 modifiant l'arrêté n° 2014-20252/GNC-Pr du 24 novembre 2014 instituant un dispositif ORSEC en matière de risque cyclonique



Elle est déclenchée lorsqu'un phénomène tropical, classé au moins au niveau de DTF, intéresse les territoires habités de la Nouvelle-Calédonie **dans moins de 18 heures**.

Ce niveau d'alerte peut intéresser tout ou partie de la Nouvelle-Calédonie.

Toute activité professionnelle, scolaire ou commerciale doit être arrêtée **2 heures avant le passage estimé en alerte cyclonique de niveau 2**.



# ALERTE CYCLONIQUE DE NIVEAU 1

---

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ POUR LA POPULATION ALERTE CYCLONIQUE DE NIVEAU 1

---

### MESSAGE :

- Si vous êtes trop éloigné de votre domicile, faire le choix d'un hébergement de proximité ou d'un centre d'accueil mis à disposition par la commune.
- Démonter les installations aériennes, échafaudages...
- Mettre immédiatement les grues de chantier en position de sécurité.
- Occulter les ouvertures des habitations avec des volets ou, à défaut, des panneaux de bois cloués.
- Arrêter toute activité professionnelle, scolaire ou commerciale deux heures avant le passage estimé en alerte cyclonique de niveau 2.
- Ne plus pratiquer d'activité nautique quelle que soit sa nature.
- Si le domicile n'est pas une construction solide ou s'il est situé dans une zone menacée par la marée de tempête ou une inondation, gagner un abri sûr signalé par les services municipaux, faire part de ce choix aux voisins ou à la famille et s'y tenir.
- Le cas échéant, débrancher le système de remplissage des citernes d'eau pluviale.
- Abriter les animaux domestiques.
- Poser du ruban adhésif sur les baies vitrées.
- Mettre les documents personnels (papiers d'identité, carnets de vaccination, cartes de groupes sanguin) à l'abri, hors d'atteinte de l'eau.



## ALERTE CYCLONIQUE DE NIVEAU 2

Arrêté n° 2018-920 du 25 janvier 2018 modifiant l'arrêté n° 2014-20252/GNC-Pr du 24 novembre 2014 instituant un dispositif ORSEC en matière de risque cyclonique



Elle est déclenchée lorsqu'un phénomène tropical, classé au moins au niveau de DTF, intéresse les territoires habités de la Nouvelle-Calédonie **dans moins de 6 heures**.

Ce niveau d'alerte peut intéresser tout ou partie de la Nouvelle-Calédonie.

Il implique notamment l'interdiction de circuler et que la population reste confinée à l'intérieur des habitations et des centres d'accueil mis à disposition par les communes.



## ALERTE CYCLONIQUE DE NIVEAU 2

---

### CONSIGNES DE SÉCURITÉ POUR LA POPULATION ALERTE CYCLONIQUE DE NIVEAU 2

---

#### MESSAGE :

- Ne pas circuler à pieds, à bicyclette ou avec tout moyen de locomotion motorisé.
- Rester confiné à l'intérieur des habitations ou des centres d'accueil mis à disposition par les communes.
- Veiller à s'éloigner des baies vitrées.
- Si la situation se dégrade, repérer les endroits les plus résistants du local et s'y tenir et se protéger.
- Surveiller la résistance de l'abri et de ses ouvrants en redoublant de vigilance la nuit.
- Être attentif au risque d'inondation.
- Être vigilant en permanence malgré des accalmies cycloniques. Il est interdit de sortir, notamment lors du passage de l'œil du cyclone.
- Attendre les consignes des autorités pour sortir de son habitation, abris ou centre d'accueil.



## PHASE DE SAUVEGARDE

Arrêté n° 2018-920 du 25 janvier 2018 modifiant l'arrêté n° 2014-20252/GNC-Pr du 24 novembre 2014 instituant un dispositif ORSEC en matière de risque cyclonique

PHASE DE SAUVEGARDE :  
cyclone passé  
➔ Restez vigilants !

Elle est déclenchée, éventuellement après avis du conseil de direction, et **après le passage du phénomène cyclonique** et concerne les communes placées précédemment en alerte de niveau 2.

Tout danger n'est pas écarté. Les services publics et privés sont à l'œuvre pour assurer le retour à une situation normale.

La population est invitée à limiter ses déplacements au strict minimum et à prendre garde aux dangers résiduels liés aux chutes d'objets ou à la présence de lignes électriques tombées au sol.



# PHASE DE SAUVEGARDE

---

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ POUR LA POPULATION PHASE DE SAUVEGARDE

---

### MESSAGE :

- Rester informé de l'état des réseaux et voiries publics.
- Limiter ses déplacements au strict minimum.
- Respecter l'interdiction de baignade et des activités nautiques.
- Ne pas toucher les fils électriques au sol ou sur les routes.
- Prendre garde aux chutes d'objets et glissement de terrain.
- Éviter l'utilisation des téléphones pour ne pas saturer les réseaux sauf nécessité absolue.
- Signaler les blessés ou les victimes éventuelles aux services publics de secours.
- Participer activement aux opérations de solidarité, sur demande de l'autorité compétente.
- Ne s'engager en aucun cas sur une voie submergée (à pied, en voiture...).
- Vérifier l'état de conservation des aliments avant de les consommer.
- Ne consommer l'eau des citernes ou du réseau de distribution qu'après confirmation de son caractère potable.
- En cas d'urgence, et en situation de carence d'eau minérale en bouteille, faire bouillir l'eau pendant dix minutes et la consommer après refroidissement.
- Rassembler en un seul lieu extérieur les éventuels animaux trouvés morts et solliciter les services compétents pour les ramasser.
- Réparer et conforter la maison si nécessaire.